

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 27 mai 2021

CONVOCATION du 20 mai 2021

Présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme LAVOCAT Marie-Claude – M. BOUCHOT Jean-Marie - Mme COQUARD Angélique - M. BOGDAN Jean - Mme CHEQUIN Christine – M. DOUVILLE Francis – M. CAUGANT Jean-Marie - Mme METZGER Sandra – Mme GENET CAILLIES Nancy – Mme BOURING-PEQUITOT Vanessa - M. LOUBIERE Laurent – M. PLAMONT Olivier – MME CHARLES Emeline - M. RIGOLLOT Arnaud - M. ROGUET Alain - Mme BOUSSARD Catherine – M. BOUCHOT Denis - M. NACHET Éric.

Excusés :-

Absents :-

Représentés : Madame DARMOCHOD donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie BOUCHOT.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du dernier Compte-rendu de Conseil Municipal ;
- Compte-rendu des actes passés par le Maire suite à délégations ;
- Création du poste rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021, suppression du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.
- Restauration de vitraux de l'église de Chateauvillain – demande de subventions ;
- Aménagement d'aires de jeux sur les communes de Chateauvillain, Créancey et Essey les Ponts – demande de subventions ;
- Vente de Bois ;
- Travaux des réseaux d'eau et assainissement 2020 ;
- Créances éteintes : budget principal et assainissement ;
- Subventions aux associations pour l'année 2021 ;
- Droit de stationnement des gens du voyage ;
- Tarif e location du gîte des pèlerins ;
- Présentation des balances comptables fournies par le Conseil Départemental en application de l'article 2 de la convention du 10 juillet 2007 relative à la mise à disposition du parc aux daims ;
- Questions et informations diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine CHEQUIN est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de conseil du 21 avril 2021.

ACTES PASSÉS SUITE À DÉLÉGATION DU MAIRE

Vu l'article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT

Vu les articles du Code des Marchés Publics

Vu la délégation accordée par délibération en date du 25 mai 2020, Madame LAVOCAT rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

- Terrassement sur voirie réalisé en deux temps par l'EURL ETA CHAPRON Jérôme (52210 COUPRAY) route de Marmesse pour la construction d'un futur pavillon.

- pour le raccordement au réseau d'eau d'une somme de 1659.82 € HT ;
- pour le raccordement au réseau d'assainissement d'une somme de 2380 € HT.

CRÉATION DU POSTE RÉDACTEUR À TEMPS COMPLET À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2021, SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE À TEMPS COMPLET À COMPTER DU 01 JUIN 2021

Délibération n° 2021043

Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial d'un agent et après avoir entendu Madame Marie-Claude LAVOCAT dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création, à compter du 1^{ER} juin 2021, d'un poste à temps complet **de rédacteur territorial**.
- la suppression, à compter du 1^{er} juin 2021, d'un poste à temps complet **d'adjoint administratif principal de 1ère classe**.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

RESTAURATION DE VITRAUX DE L'ÉGLISE DE CHATEAUVILLAIN – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération n° 2021044

Madame LAVOCAT explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la restauration de cinq vitraux de l'église notre dame de l'assomption de Châteauvillain. Ces vitraux ont été réalisés après 1863. Madame LAVOCAT a fait réaliser un diagnostic.

Les travaux sont estimés à 18708 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- SOLLICITER une subvention aux services de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 7483.20 € ;
- SOLLICITER une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Marne au titre du FAL à hauteur de 20 % du Montant HT des travaux soit 3741.60 € ;
- DONNER tous pouvoirs à madame le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif principal de l'année 2021 à l'article 2161.

AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX SUR LES COMMUNES DE CHÂTEAUVILLAIN, CRÉANCEY ET ESSEY LES PONTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération n° 2021045

Madame LAVOCAT et Monsieur BOUCHOT rappellent qu'il y a lieu de réaliser une extension des aires de jeux à Châteauvillain et Créancey et de créer une nouvelle aire de jeux sur la commune d'Essey les ponts.

Le coût de ces investissements s'élève à 44 543.64 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- SOLLICITER une subvention aux services de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 25 % du montant HT des travaux soit 11 135.91 €
- SOLLICITER une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Marne au titre du FAL à hauteur de 30 % du Montant HT des travaux soit 13363.09 € ;
- DONNER tous pouvoirs à madame le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif principal de l'année 2021 à l'article 2158.

VENTE DE BOIS

Délibération n° 2021046

Madame LAVOCAT informe le conseil Municipal qu'il y a lieu de vendre 78 stères de bois façonnés provenant du chemin rural du puits vers la ferme de la bergerie.

Madame LAVOCAT propose le prix de 10 € le stère qui sera appliqué comme suit :

- 60 stères à Monsieur Dominique RIGOLLOT, domicilié 4 impasse du Château à Bricon (52120) à 600 € HT soit 660 € TTC (TVA à 10 %)
- 18 stères à Monsieur Michel RIGOLLOT, domicilié 8 rue Maréchal Delattre à Bricon (52120) à 180 € HT soit 198 € TTC (TVA à 10 %)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le prix de vente du stère de bois à 10 € ;
- d'ACTER la vente comme indiqué ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour tous documents s'y rapportant.

TRAVAUX DES RÉSEAUX D'EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Délibération n° 2021047

Madame LAVOCAT rappelle que les travaux d'entretien sur les réseaux d'eau et d'assainissement sont réalisés par les employés communaux.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PRÉCISE que les travaux réalisés par les employés communaux, inscrits en dépenses de fonctionnement au budget eau-assainissement à l'article 628, seront reversés et donc inscrits en recettes de fonctionnement au budget principal à l'article 70872.

Le calcul est effectué sur la base d'un prix horaire de 25 € par le nombre d'heures totales réalisées.

Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eau et d'assainissement s'élève, pour l'année 2020, à 59 003 €.

CRÉANCES ÉTEINTES

Délibération n° 2021048

Madame LAVOCAT fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Trésorerie de CHATEAUVILLAIN, qui expose que la commission de surendettement s'est prononcée pour un effacement de dettes.

Budget Principal :
(Cantine) = 32.90 €

Budget eau-assainissement : 413.13 €
175.91 €

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions :

- DEMANDE l'effacement des dettes et l'émission d'un mandat au compte 6542.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Délibération n° 2021049

Au vu des conditions sanitaires, la réunion de travail n'a pas eu lieu, le conseil municipal en a donc délibéré comme suit :

	2021 en €
ACPG ANCIENS COMBATTANTS CHATEAUVILLAIN	200
JEUNES SAPEURS POMPIERS et SAPEURS POMPIERS	200 200
LES AMIS DES ORGUES	200
NOIRE POINTEE - école de musique - Théâtre - spectacle	200 200 200 200
PREVENTION ROUTIERE	100
SECOURS CATHOLIQUE	100
SECOURS POPULAIRE	100
SOUVENIR FRANCAIS	200

TENNIS	200
LES FESTIVILLAINS	200 + 300 Noël
F.CC FOOT	1500
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100
ONACVG 52	150
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES	4550 €

Les crédits sont prévus au Budget Primitif exercice 2021 au compte 6574.

Madame Vanessa BOURING-PEQUITO ne participe pas au vote.

DROIT DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Délibération n° 2021050

Sur proposition de madame le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'appliquer les droits de stationnement à titre exceptionnel pour les gens du voyage au prix de 450 €.

Ce montant sera encaissé dans la régie de recettes des droits de place.

TARIF DE LOCATION DU GITE DES PELERINS

Délibération n° 2021051

Madame LAVOCAT rappelle que le gîte des pèlerins est situé rue Thiers.

Ce gîte pourrait accueillir des personnes ayant besoin d'un hébergement ponctuel.

Afin de pouvoir louer cet immeuble et compte tenu des équipements, madame LAVOCAT propose le tarif de 10 € par personne et par nuitée de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir ce tarif pour facturer la location de ce gîte.

PRÉSENTATION DES BALANCES COMPTABLES FOURNIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION DU 10 JUILLET 2007 RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DU PARC AUX DAIMS.

Madame LAVOCAT donne lecture de la balance glissante sur 5 ans (2016-2020) des travaux qui ont été effectués dans le parc aux daims par le Conseil Départemental de la Haute-Marne

Madame BOUSSARD indique que, dans ces balances, ne figure pas la régulation des daims.

Madame LAVOCAT signale que ce point n'apparaît pas dans la convention. Seule l'exploitation des bois doit y figurer.

Monsieur ROGUET fait remarquer que les travaux réalisés au niveau du mur et le reboisement ne figurent dans cette balance.

Madame LAVOCAT rappelle que peu d'arbres dans le parc ont une grande valeur. Ces arbres ont déjà souffert suite à la tempête de 1999 et à cause de diverses maladies.

Monsieur DOUVILLE signale que, en l'absence actuelle de daims, la forêt va reprendre ses droits et qu'il n'est pas nécessaire de reboiser. Si l'on veut conserver le parc comme il est actuellement, il faudra plutôt broyer la végétation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame BOUSSARD a été contactée pour les rencontres philosophiques de Langres qui souhaitent faire une conférence aux logis des Broyes le 3 octobre 2021. Madame LAVOCAT demande qu'ils prennent contact avec le secrétariat.

- Consultation publique sur la requalification de la rue Saint Jacques du 01/06/2021 au 30/06/2021 à la mairie de Chateauvillain. Toute personne intéressée pourra venir consulter le plan et faire part de leurs éventuelles remarques.

- Monsieur BOUCHOT fait un point sur la cantine à 1 euro. L'année dernière l'Europe subventionnait le dispositif à hauteur de deux euros. Depuis le 01/01/2021, cette aide est passée à trois euros.

- Le centre aéré se déroulera du 08 au 30 juillet 2021.

- Exposition : organisation d'une exposition à partir du 19 juin 2021 au logis des Broyes dont le thème porte sur les animations d'autrefois (cavalcades, majorettes « les libellules » et fanfare de Chateauvillain).

- Monsieur NACHET signale que des personnes viennent dans son commerce pour demander qu'il les aide à s'inscrire sur Doctolib pour la vaccination. Madame LAVOCAT demande que ces personnes s'adressent directement à la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Séance levée à 20 H 20.

Le Maire,

Marie-Claude LAVOCAT

